

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1897

18 août 2011

SOMMAIRE

Aztec (Luxembourg) Scs	91036	I.L.A. International Loan Assistance S.A.	91019
Bahnhof Holdings S.A., S.P.F.	91021	International Flooring Systems S.A.	91054
Breiteck SA	91012	INTERNATIONAL VENTURE PROJECTS « I.V.P. », Spf S.A.	91040
Brim S.A., SPF	91010	Invista European Real Estate Trust SICAF	91044
Buderus Foundry Management S.à.r.l.	91016	ISBC S.A.	91045
C.A.T. Holding S.A.	91042	Iwerall Direkt Emmer Exact	91028
CIGOGNE Management S.A.	91016	Japan Dynamic Fund	91050
Cirta Sàrl	91049	J.P. Morgan Luxembourg International S.à r.l.	91045
Constructions Basse Energie S.à r.l.	91016	Kornmarkt	91054
Corderie Dor Luxembourg S. à r.l.	91017	Landinvest S.à r.l.	91029
CSN Export S.à.r.l.	91015	La Rose S.A., SPF	91056
Decision Insight Information Group S.à r.l.	91010	LA VALLEE 2011 S.à r.l.	91056
Déiereschutz Mallorca Perrera Felanitx A.s.b.l.	91032	Lupus Alpha Investment S.A.	91032
D&S Réhatube S.A.	91050	Lux International Cleaning Enterprise S.à r.l.	91037
Eltrona Interdiffusion S.A.	91018	Marine Locations S.A.	91045
European Retail Income Venture II S.C.A.	91046	Middenberm Group Holding Luxembourg S.A.	91037
Eye 2 S.A.	91039	Pallhuber Holding S.à r.l.	91030
Fetlux S.A.	91025	PREST'CAR LUX	91010
FIA Swiss Funding Limited	91054	Property Data Luxembourg S.à r.l.	91010
FIT Fund	91016	Romaco S.A.	91013
Fly Capital Management S.à r.l.	91039	Romaco S.A.H.	91013
Foujere Investissements S.A.	91015	Sculptor German Real Estate S.à r.l.	91012
Free Land Company S.A.	91025	Stylor S.A.	91038
FTF Galleon S.A.	91024	Technicalux S.A.	91043
GL Europe Holdings I S.à r.l.	91025	Turmes-Agri Services S.à.r.l.	91040
Global C.C. S.A.	91026	Twenty Gallon Water System S.A.	91036
Great Brands Holdings S.A.	91023	Worldvest	91026
Green Management S.A.	91032	Zaragoza Retail S. à r. l.	91026
Green Management S.A.	91029		
Green Management S.A.	91036		
HTS CAP S.A.	91037		
ICE Promotion S.A.	91037		

PREST'CAR LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 136.466.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2011

Monsieur Thierry SCHMITT, né le 9 novembre 1971 à Thionville, demeurant à F-57925 DISTROFF, 2, Cour du Château a démissionné de ses fonctions de gérant de la société. Monsieur Aytekin CAN, né le 4 janvier 1976 à Metz, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Roméo est nommé nouveau gérant, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16/06/2011.

Pour extrait conforme
Prest'Car Lux
Signature

Référence de publication: 2011085753/15.

(110095325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Brim S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 29.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085286/10.

(110095587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

**Decision Insight Information Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Property Data Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: USD 167.150,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.240.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Property Data Holdings, Ltd., a limited liability company having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-247308 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of Property Data (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 155.240, incorporated on 19th August 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 13th October 2010, number 2160, page 103635. The articles of association of the Company were amended the last time by a deed of the undersigned notary dated 13th January 2011, published in the Memorial on 21st April 2011, number 784, page 37604.

The Sole Shareholder was represented by Me Philippe Hoffmann, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7th June 2011 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all sixteen million seven hundred fifteen thousand (16,715,000) shares in issue in the Company.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented and the decision can be validly taken on all items of the agenda.
3. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

91011

Agenda

- Change of the name of the Company into "Decision Insight Information Group S.à r.l." and modification of article 1 of the articles of association of the Company to reflect such amendment.

Thereupon the Sole Shareholder took the following decision:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company into "Decision Insight Information Group S.à r.l."

It is resolved to consequently amend article 1 of the articles of association of the Company to reflect such amendment, so as to read as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Decision Insight Information Group S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter.

The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof, done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the representative of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Property Data Holdings, Ltd., une limited liability company ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, enregistrée auprès du Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-247308 (l'«Associé Unique»), étant l'associé unique de Property Data (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.240, constituée le 19 août 2010 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 13 octobre 2010, numéro 2160, page 103635. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 13 janvier 2011, publié au Mémorial le 21 avril 2011, numéro 784, page 37604.

L'Associé Unique était représenté par Me Philippe Hoffmann, maître en droit, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 juin 2011 (qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les seize millions sept cent quinze mille (16.715.000) parts sociales émises dans la Société.

2. L'Associé Unique était représenté par procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées et la décision peut valablement être prise sur tous les points de l'ordre du jour.

3. Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Agenda

- Changement de la dénomination de la Société en «Decision Insight Information Group S.à r.l.» et modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter ce changement.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris la décision suivante:

Résolution unique

Il est décidé de changer la dénomination de la Société en «Decision Insight Information Group S.à r.l.».

Il est décidé de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter ce changement et afin qu'il se lise comme suit:

«Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Decision Insight Information Group S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille trois cents Euros

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le représentant de l'Associé Unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HOFFMANN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 juin 2011. Relation: LAC/2011/27113. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086839/99.

(110097100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Breiteck SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.238.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 mai 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur A, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur A, M. Phil, Finance B, Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur B, maître es sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur B, Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 20 mai 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour BREITECK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011085283/23.

(110095423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Sculptor German Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 140.211.

Il résulte des résolutions de Sculptor German Real Estate S.à r.l. en date du 26 mai 2011 que les Actionnaires ont unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du gérant suivant:

- Monsieur Jacob MUDDE, employé privé, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 14 octobre 1969, demeurant professionnellement ou 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, employé privé, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 août 1970, demeurant professionnellement ou 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Monsieur Robert VAN 't HOEFT, employé privé, né à Schiedam, Pays-Bas, le 13 janvier 1958, demeurant professionnellement ou 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, employée privée, né à Rennes, France, le 3 avril 1973, demeurant professionnellement ou 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

2. Nomination des gérants suivants pour une durée illimitée à compter de ces résolutions de des Actionnaires unique:

- Monsieur Dylan DAVIES, employé privé, né à Swansea, Royaume-Uni, le 16 novembre 1966, demeurant professionnellement ou 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

- Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, né à Chambéry, France, le 2 août 1978, demeurant professionnellement ou 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

- Monsieur Ronan CARROLL, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 11 novembre 1971, demeurant professionnellement ou 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

- Monsieur Tony LAENEN, employé privé, né à Virton, Belgique, le 16 avril 1980, demeurant professionnellement ou 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dylan Davies / Ronan Carroll

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011085616/31.

(110095492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

**Romaco S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Romaco S.A.H.).**

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.826.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ROMACO S.A.H." (numéro d'identité 2005 40 00 392), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 106.826, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial C, numéro 726 du 21 juillet 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 243 du 2 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Abandon par la société du statut de -société holding- au profit de celui de -société de participations financières- (SOPARFI), changement de la dénomination sociale en "ROMACO S.A." et modification subséquente des articles 1^{er} et 4 des statuts de la société.

2) Insertion à l'article 7 des statuts d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

3) Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs."

4) Transfert du siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

5) Administrateurs - commissaire aux comptes.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de l'abandon par la société du régime fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929, de l'adoption par cette même société du statut de société de participations financières (SOPARFI) et du changement de la dénomination sociale en "ROMACO S.A."

En conséquence, l'assemblée décide de modifier:

1) l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ROMACO S.A."

2) l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute société anonyme, association, sociétés en participations ou sociétés privées ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de telles participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

En général la société peut mener toute activité patrimoniale, mobilière ou immobilière, commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes transactions ou opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 7 des statuts un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Capellen."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Marc SCHINTGEN, Michal WITTMANN et Koenraad VAN DER BORGHT comme administrateurs et de la société "ALPHA EXPERT S.A." comme commissaire aux comptes et de leur donner décharge de leurs mandats.

Par conséquent, Madame Andrée MOLITOR est actuellement administrateur unique de la société, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "ANPHIKO S.A.", avec siège social à L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 114.044 comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

91015

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 mai 2011. Relation: CAP/2011/2026. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 juin 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011085972/101.

(110095648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Foujere Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.374.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 juin 2011 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Marc KOEUNE;
- Madame Nicole THOMMES;
- Madame Andrea DANY;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Giovanni VITTORE, né à Turi (Italie), le 29.05.1955, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Roland DE CILLIA, né à Luxembourg (Luxembourg), le 16.03.1968, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric NOEL, né à Algrange (France), le 13.09.1967, domicilié professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1116 Luxembourg;

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011086162/25.

(110096445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

CSN Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.821.450,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.

R.C.S. Luxembourg B 105.478.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'associé unique prises en date du 28 juin 2011 que:

- La démission de Monsieur Paulo Penido Pinto Marques de son poste de gérant de catégorie B de la Société est acceptée avec effet au 9 juin 2011.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est dorénavant constitué comme suit:

Gérants de catégorie A:

- M. Mario Henrique Melilio
- M. Marcelo Martins da Fonseca

Gérant de catégorie B:

- M. Alberto Monteiro de Queiroz Netto
- M. Enéas Garcia Diniz
- Le siège social de la société Companhia Siderurgica Nacional, actionnaire unique de la Société, se situe dorénavant au 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, 04538-132 São Paulo, Brésil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1^{er} juillet 2011.

Pour extrait conforme

Equity Trust Co (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011094042/26.

(110106101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

FIT Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 22.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087283/9.

(110098472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Buderus Foundry Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.079.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62069 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085289/10.

(110095453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

CIGOGNE Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.547.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2011

L'Assemblée a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises agréé DELOITTE SA (ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

CIGOGNE Management S.A.

Référence de publication: 2011085307/13.

(110095578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

CBE, Constructions Basse Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 161.841.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales datée du 27 mai 2011.

La répartition des parts sociales est comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée "ID'A.S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3937 Mondercange, 25, rue de Neudorf, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, section B,

numéro 146.150 250

2.- La société à responsabilité limitée "HÀRI S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.195	250
3.- La société à responsabilité limitée "ALDERAAN S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160.994	249
4.- La société à responsabilité limitée "CASSINI S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161.333	250
5.- La société à responsabilité limitée "TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 24.398	1
Total: mille parts sociales	1.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093521/28.

(110106298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Corderie Dor Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Bâtiment MGM, ZI Zare.

R.C.S. Luxembourg B 161.521.

— STATUTS

L'an deux mille onze. Le dix juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Patrice ROSATI, administrateur de sociétés, né à Mont-St-Martin (France) le 22 février 1960 demeurant à F-57710 Bure-Tressange 17, rue Albert Schweitzer,

2.- H.E.D.P., société civile de droit français, ayant son siège social à F-13011 Marseille, 7, avenue de Saint Menet, immatriculée au Registre de commerce de Marseille sous le numéro 524 896 107

ici représentée par son gérant:

Monsieur Philippe DOR, gérant, demeurant à F-13008 Marseille, 106, boulevard des Vagues,

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

CORDERIE DOR LUXEMBOURG S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, le négoce de tout article, tout accessoire dans le domaine du levage et du matériel de levage.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Ehlerange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Patrice ROSATI, prénommé TRENTE PARTS SOCIALES	30
2.- H.E.D.P., prénommée SOIXANTE-DIX PARTS SOCIALES	70
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1000,-) .

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur Patrice ROSATI, prénommé
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4384 Ehlerange, ZI ZARE, Bâtiment MGM.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Rosati, Dor, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juin 2011. Relation: EAC/2011/7789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011085312/73.

(110095502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Eltrona Interdiffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 4-8, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 8.485.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 mai 2011

Les actionnaires de la société ELTRONA INTERDIFFUSION S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 mai 2011 ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants, pour une durée de six ans.

* Madame Dominique VAUTROT-SCHWARZ, née à Metz (France), le 25 janvier 1978, demeurant professionnellement à L-2020 Luxembourg, 8a, avenue Monterey

* Monsieur Henri DENZLE, né à Pforzheim (Allemagne) le 18 mars 1930, demeurant à L-1319 Luxembourg, 89, rue Cents

* Monsieur Paul DENZLE, né à Luxembourg le 23 mars 1965, demeurant à L-5355 Oetrange

* Monsieur Joseph GLOD, né à Wiltz, le 31 janvier 1954, demeurant professionnellement à L-2020 Luxembourg, 8a, avenue Monterey

* Monsieur Fred KIRCHMANN, né à Luxembourg, le 14 octobre 1931, demeurant à L-1713 Luxembourg, 174, rue de Hamm

Ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

- L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de réviseur de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298 pour une durée de un an.

Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 juin 2011

Les actionnaires de la société ELTRONA INTERDIFFUSION S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 juin 2011 ont décidé à l'unanimité de prendre la résolution suivante:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Paul DENZLE en qualité d'Administrateur-délégué, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur de la société.

Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011092633/35.

(110104353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

I.L.A. International Loan Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.355.

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "I.L.A. INTERNATIONAL LOAN ASSISTANCE S.A." (numéro d'identité 2000 22 41 243), avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 80.355, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 714 du 3 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Ratification de la cooptation de Monsieur Stefano MENEGALLI aux fonctions d'administrateur.
- 2) Démissions de Messieurs Stefano MENEGALLI, Guy BAUMANN et Jean BODONI de leurs fonctions d'administrateurs et de la société anonyme "AUDIT TRUST S.A." de sa fonction de commissaire aux comptes et décharge.
- 3) Nomination d'un administrateur unique, à savoir la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE ECCA", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.089.
- 4) Nomination de la société à responsabilité limitée "CLAP S. à R.L.", ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 113.909, aux fonctions de commissaire aux comptes.
- 5) Transfert du siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon et modification subséquente du 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts et du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts.

6) Insertion à l'article 4 des statuts de la société d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

7) Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs."

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision des administrateurs du 30 janvier 2008 de coopter Monsieur Stefano MENEGALLI, demeurant Riva Caccia 1D à CH-6902 Lugano, aux fonctions d'administrateur.

Deuxième résolution

Après lecture des lettres de démission, l'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs Messieurs Jean BODONI, Guy BAUMANN et Stefano MENEGALLI et du commissaire aux comptes la société "AUDIT TRUST S.A." et de leur donner décharge pleine et entière de leurs fonctions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur unique la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE ECCA", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.089, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée "CLAP S. à R.L.", ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 113.909.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon et en conséquence de modifier:

a) le 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Strassen."

b) le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Sixième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 4 des statuts de la société un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier de dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 juin 2011. Relation: CAP/2011/2144. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 juin 2011.

A. WEBER .

Référence de publication: 2011085887/93.

(110095637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Bahnhof Holdings S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 36.278.

In the year two thousand and eleven, on the 16th of June.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "BAHNHOF HOLDINGS S.A., S.P.F.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on February 26th, 1991 before Maître Aloyse Biel, notary residing in Differdange, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 316 of 1991, modified for the last time on December 29th, 2010 before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 730 of April 15th, 2011 (hereafter "the Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I.- The Chairman states that the shareholders have been convened.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV.- The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Decrease of the subscribed share capital of the Company of an amount of 916.000,- EUR so as to decrease it from its current amount of 947.000,- EUR to the amount of 31.000,- EUR by decreasing the pair value of the existing shares under a partial repayment of the share capital to the sole shareholder for the amount of 111.000,- EUR and a partial compensation with the losses brought forward as of May 24th, 2011 for the amount of 805.000,- EUR;

2. Amendment of article 6 paragraph 1 of the by-laws so as to reflect the decisions taken;

3. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to decrease the subscribed share capital of the Company of an amount of 916.000,- EUR so as to decrease it from its current amount of 947.000,- EUR to the amount of 31.000,- EUR by decreasing the pair value of the existing shares under a partial repayment of the share capital to the sole shareholder for the amount of 111.000,- EUR and a partial compensation with the losses brought forward as of May 24th, 2011 for the amount of 805.000,- EUR.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 6 paragraph 1 of the by-laws has been amended and will now be read as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at 31.000,- EUR represented by 40.000 shares fully paid in without nominal value.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.100,- EUR.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

French version:

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BAHNHOF HOLDINGS S.A., S.P.F.», ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 26 février 1991 par devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 316 de 1991, modifié pour la dernière fois le 29 décembre 2010 par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 730 du 15 avril 2011 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence Maître Charles Duro, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda

1. Réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence de 916.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 947.000,- EUR au montant de 31.000,- EUR par diminution du pair comptable des actions existantes en procédant à un remboursement partiel du capital social à l'actionnaire unique pour un montant de 111.000,- EUR et à une compensation partielle avec les pertes reportées au 24 mai 2011 pour un montant de 805.000,- EUR;

2. Modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts afin de refléter les décisions prises;

3. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence de 916.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 947.000,- EUR au montant de 31.000,- EUR par diminution du pair comptable des actions existantes en procédant à un remboursement partiel du capital social à l'actionnaire unique pour un montant de 111.000,- EUR et à une compensation partielle avec les pertes reportées au 24 mai 2011 pour un montant de 805.000,- EUR.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 alinéa 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est de 31.000,- EUR représenté par 40.000 actions entièrement libérées sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.100.- EUR.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2011. Relation: EAC/2011/7962. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085266/116.

(110095532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Great Brands Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.867.

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Virginie BOUSSARD, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle comparante déclare agir en sa qualité de mandataire des sociétés:

1) INVESTINDUSTRIAL IV L.P., un limited partnership, régi par les lois de l'Angleterre, dont le siège social se situe à 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House de Royaume-Uni sous le numéro d'immatriculation LP12543, dûment représentée par son associé commandité (general partner), BI-Invest GP Limited, dont le siège social se situe à Ogier House, the Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Isles Britanniques, enregistrée au Jersey Financial Services Commission Companies Register sous le numéro 99032 (constituant),

en vertu d'une procuration qui est restée annexée à un acte du notaire instrumentant en date du 4 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1978 du 23 septembre 2010 et en vertu d'une procuration établie à Jersey le 21 juin 2011; et

2) GB HOLDINGS LIMITED, un limited partnership, régi par les lois de Jersey, dont le siège social se situe à Ogier House, the Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Isles Britanniques, enregistrée au Jersey Financial Services Commission, Companies Register sous le numéro 108100 (actionnaire actuel unique),

en vertu d'une procuration établie à Jersey le 21 juin 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire déclare que la société Great Brands Holdings S.A., a été constituée en date du 4 août 2010 par le notaire instrumentaire, Numéro 1472/2010 de son répertoire, enregistrée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 6 août 2010, avec les relations suivantes: LAC/2010/35344 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 12 août 2010 et portant la référence L100125376.

Lors dudit acte de constitution, il a été omis de préciser dans la version anglaise de l'article 5 des statuts que toutes les actions sont émises sous forme nominative.

En conséquence, l'article 5.1. des statuts de la société doit être lu comme suit dans sa version anglaise:

« **Art. 5. Capital, Shares.**

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten thousand (310,000) shares in registered form having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid up."»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. Boussard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2011. LAC/2011/28960. Reçu douze euros (EUR 12,).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089767/46.

(110101101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

FTF Galleon S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 56.455.249,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.340.

Déclaration conformément à l'article 26-1 (3 quinquies) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée

Il est rappelé qu'en date du 15 juin 2011, les actionnaires de la Société ont procédé à une augmentation de capital de la Société par apport en nature, effectué par Mme. Barbara Solowow, résidant au Al. Solidarnoski 36, 25-387 Kielce Pologne, consistant en:

1. Description des apports.

- 116,387 (cent seize mille trois cent quatre-vingt-sept) actions de la société Cersanit S.A., une société polonaise avec siège social à Al. Solidarnoski 36, 25-323, Kielce, Pologne, cotées sur le marché de la Bourse de Varsovie;

- 1,322,342 (un million trois cent vingt-deux mille trois cent quarante-deux) actions de la société Echo Investment S.A., une société polonaise avec siège social: à Al. Solidarnoski 36,25-323, Kielce, Pologne, cotées sur le marché de la Bourse de Varsovie;

- 4,068,166 (quatre millions soixante-huit mille cent soixante-six) actions de la société Barlinek S.A., une société polonaise avec siège social à Al. Solidarnoski 36, 25-323, Kielce, Pologne, cotées sur le marché de la Bourse de Varsovie;

- 63.995,957 (soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante-sept) actions de la société Synthos S.A., une société polonaise avec siège social à Al. Solidarnoski 36, 25-323, Kielce, Pologne, cotées sur le marché de la Bourse de Varsovie;

(les «Actions»)

2. Evaluation des apports. Les Actions ainsi apportées ont été évaluées par le Conseil d'Administration de la Société à EUR 71.989.170,00 (soixante et onze millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille cent soixante-dix euros) et cette valorisation a été approuvée par résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration la Société tenue le 8 juin 2011 conformément à l'article 26-1 (3 quinquies) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Sur base d'un certificat émis en date du 31 mai 2011 par Centralny Dom Maklerski PeKaO S.A, ayant son siège social au 18 Woloska street, Varsovie, Pologne, attestant la moyenne arithmétique des cours quotidiens des Actions telles que celles-ci ont été cotées sur le marché de la Bourse de Varsovie pendant une période de 6 jours se terminant au 31 mai 2011, les Actions apportées ont été évaluées à un total de EUR 71.989.170,00 (soixante et onze millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille cent soixante-dix euros);

En contrepartie de cet apport, la Société a procédé à l'émission 7.198.917,00 (sept millions cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-sept) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, avec prime d'émission d'une valeur totale de EUR 64.790.253,00 (soixante quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante-trois euros).

3. Attestation. La valeur des Actions est au moins égale à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions émises en contrepartie par la Société;

Aucune circonstance nouvelle qui aurait eu un impact sur la valeur des Actions apportées à la Société n'est intervenue entre le moment de la fixation de la valeur des Actions et celui de la réalisation de l'augmentation de capital.

Luxembourg, le 15 juin 2011.
Dariusz Krawczyk
Administrateur Délégué
CMS Management Services S.A.
Catherine Noens
Représentant permanent

Référence de publication: 2011086164/49.

(110096290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Fetlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 157.592.

—
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion
du conseil d'administration en date du 17 juin 2011*

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011085374/17.

(110095579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Free Land Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 101.094.

—
Par le présent avis, la Société informe les tiers des changements suivants concernant ses Administrateurs et son Commissaire aux Comptes:

- Luxembourg Corporation Company S.A., Administrateur, a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- T.C.G. Gestion S.A., Administrateur, a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- CMS Management Services S.A., a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- C.A.S. Services S.A., Commissaire aux Comptes, a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

T.C.G. Gestion S.A.
Administrateur
Catherine Noens
Représentant Permanent

Référence de publication: 2011085385/20.

(110095553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

GL Europe Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.011.

—
Extrait rectificatif pour le dépôt L110063508 du 22 avril 2011

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 22 avril 2011 sous la référence L110063508.

Le capital social de la Société est détenu de la manière suivante:

GL US Luxembourg LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 615, South Dupont Highway, 19901 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Delaware Division of Corporation sous le numéro 4291963 avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

GL Europe Holdings I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011085403/20.

(110095700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Global C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8031 Strassen, 25, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 51.287.

Suite à notre lettre recommandée du 16 mars 2011, nous démissionnerons de notre mandat du commissaire aux comptes de la société de droit luxembourgeois Global C.C., Société Anonyme, 25, rue de la Libération, L-8031 Strassen, B 51.287, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Xen Investments Corp

Référence de publication: 2011085407/13.

(110095636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Worldvest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.939.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 27 avril 2011, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la co-optation de M. Jörg Kopp (demeurant professionnellement 1, Blvd Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de M. Jerry Hilger en tant qu'administrateur avec effet au 2 novembre 2010.

2. L'Assemblée a approuvé la réélection de:

- M. Christian Lange (demeurant professionnellement 640, Fifth Avenue / 8th Floor New York, NY 10019)
- Jörg Kopp (demeurant professionnellement 1, Blvd Royal, L-2449 Luxembourg)
- et M. Hanspeter Krämer (demeurant professionnellement 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg)

à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012.

3. L'Assemblée a approuvé la ré-élection des réviseurs d'entreprises, Deloitte S.A., pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012.

Pour Worldvest

Référence de publication: 2011085700/21.

(110095478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Zaragoza Retail S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.315.

In the year two thousand eleven, on the sixteenth day of the month of May.

Before Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

CLEISTHENES LIMITED, having its registered office at Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Ireland, duly represented by Mr Johannes RENKES, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requests the undersigned notary to enact the following:

- That the company Zaragoza Retail S. à r. l., with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 133315, was incorporated on the 23rd day of October 2007 by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2800 of 4th December 2007, (the "Company");

- That it is the sole member of the company Zaragoza Retail S. à r. l. and holds all the corporate units representing the whole corporate capital of the Company.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the Company, represented as stated here above, takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, it is decided to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, it is decided to appoint as liquidator:

Mr Barry BROSNAN, born in Dublin on 4th November 1969, residing professionally at 40 Mespil Road, Dublin 4, Ireland.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CLEISTHENES LIMITED, ayant son siège social à Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Irlande, ici représentée par Monsieur Johannes RENKES, employé privé, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société Zaragoza Retail S. à r. l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 133315, a été constituée en date du 23 octobre 2007 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à

Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2800 du 4 décembre 2007, (la «Société»);

- Qu'elle est l'associé unique de la société Zaragoza Retail S. à r. l. et détient toutes les parts sociales représentatives de l'intégralité du capital de la Société.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, il est décidé de dissoudre la Société.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, il est décidé de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Barry BROSNAN, né à Dublin le 4 novembre 1969, domicilié professionnellement au 40 Mespil Road, Dublin 4, Irlande.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RENKES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22723. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011084146/104.

(110094621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

I.D.E.E. Sàrl, Iwerall Direkt Emmer Exact, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.119.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2011 que:

1. L'assemblée générale décide de nommer comme gérant technique de la société:

- Monsieur Ismael NEKACHE, né le 28 janvier 1977 à LONGWY (France), demeurant à F- 54920 MORFONTAINE, 2, rue du 149^{ème} RIF, qui accepte.

2. L'assemblée générale décide de nommer comme gérant administratif de la société:

- Madame Amalie WEBER, veuve DECKER, née le 29 septembre 1941 à ESCH-SUR-ALZETTE, demeurant à L-4435 SOLEUVRE, 35, rue de la Croix, qui accepte.

3. Les gérants peuvent engager la société en toutes circonstances, y compris toutes les opérations bancaires, par leur signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huncherange, le 30 juin 2011.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse Postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094092/26.

(110106006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Landinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 161.842.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales datée du 27 mai 2011.

La répartition des parts sociales est comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée "ID'A S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3937 Mondercange, 25, rue de Neudorf, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 146.150	250
2.- La société à responsabilité limitée "HARI S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.195	250
3.- La société à responsabilité limitée "ALDERAAN S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160.994	249
4.- La société à responsabilité limitée "CASSINI S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161.333	250
5.- La société à responsabilité limitée "TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 24.398	1
Total: mille parts sociales	1.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093718/28.

(110106291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Green Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 83.523.

Hiermit teilen wir mit, dass wir mit Wirkung zum 1. Juni 2011 von unserem Mandat als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft GREEN MANAGEMENT S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 83523, zurückgetreten sind.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN AUDIT

Référence de publication: 2011085415/12.

(110095435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pallhuber Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.586.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of "Pallhuber Holding S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 44, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig, R.C.S. Luxembourg section B number 121.586, incorporated by deed acted on the November 14, 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2389 of December 22, 2006 whose articles of association have been amended for the last time by deed of the January 29, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 761 of May 2, 2007.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms. Sara Lecomte, notary's clerk, with professional address in Luxembourg

The chairman requested the notary to act:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office of the Company from the municipality Mertert at 44, Esplanade de la Moselle in L-6637 Wasserbillig to the municipality of Luxembourg-City, at 5, Rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg;

2.- Amendment of article 3 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from the municipality Mertert at 44, Esplanade de la Moselle in L-6637 Wasserbillig to the municipality of Luxembourg-City at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 3 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg-City. The registered office of the Company may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of the abnormal circumstances, such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Pallhuber Holding S.à r.l.", ayant son siège social à 44, Esplanade de la Moselle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 121.586, constituée suivant acte reçu le 14 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2389 du 22 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte reçu le 29 janvier 2007 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 761 du 2 mai 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, clerc de notaire avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de la société de la commune de Mertert du 44, Esplanade de la Moselle à L-6637 Wasserbillig à la commune de Luxembourg-Ville au 5, Rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg;

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de la commune de Mertert du 44, Esplanade de la Moselle à L-6637 Wasserbillig à la commune de Luxembourg-Ville, au 5, Rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg-Ville par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanentes ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise, Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26316. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011084742/112.

(110095105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Green Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 83.523.

Hiermit teilen wir mit, dass wir mit Wirkung zum 1. Juni 2011 von unserem Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft GREEN MANAGEMENT S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 83523, zurückgetreten sind.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2011085416/12.

(110095435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Lupus Alpha Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.272.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 16. Mai 2011 hat beschlossen:

1. Matthias BIEDENKAPP,

Speicherstrasse 49-51, D-60327 FRANKFURT AM MAIN

Michael FRICK

Speicherstrasse 49-51, D-60327 FRANKFURT AM MAIN

Dr. Götz ALBERT

Speicherstrasse 49-51, D-60327 FRANKFURT AM MAIN

als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 zu ernennen;

2. KPMG Audit, 31, Allee Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG

als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 zu ernennen.

Luxembourg, den 1. Juli 2011.

Für Lupus alpha Investment S.A.

Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

14, Porte de France

L-4360 Esch-sur-Alzette

Unterschriften

Domiciliary agent

Référence de publication: 2011094119/26.

(110105597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Déiereschutz Mallorca Perrera Felanitx A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3733 Rumelange, 11, Cité Kiirchberg.

R.C.S. Luxembourg F 8.779.

STATUTS

Le 16 juin 2011

Entre les soussignés, agissant comme membres du comité, à savoir

RISSE Claude, né le 15.01.1966 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-3733 RUMELANGE, Cité Kiirchberg 11, nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire.

RISSE-DUPONT Renée, née le 19.02.1964 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-3733 RUMELANGE, Cité Kiirchberg 11, nationalité luxembourgeoise, employée privée.

RISSE Tatjana, née le 9.01.1991 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-3733 RUMELANGE, Cité Kiirchberg 66, nationalité luxembourgeoise, étudiante.

SCHWINNINGER Jil, née le 7.01.1991 à Luxembourg, domicilié à L-3733 RUMELANGE, Cité Kiirchberg 11, nationalité luxembourgeoise, étudiante,

HEITZ Andrée, née le 16.04.1980 à Luxembourg, domicilié à L-4981 RECKANGE, rue des Champs 1, nationalité luxembourgeoise, éducatrice diplômé.

BLASI Antoinette, née le 9.07.1962 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-4202 ESCH-SUR-ALZETTE, rue de Laminoir 8, nationalité luxembourgeoise, employée privée.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée (nommée ci-après la "loi du 21 avril 1928") et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'Association prend la dénomination de "Déiereschutz Mallorca Perrera Felanitx A.s.b.l.", dénommée ci-après "l'Association".

Art. 2. Le siège social de l'Association est établi au, 11, Cité Kiirchberg L-3733 RUMELANGE. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration à toute autre adresse.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Objets

Art. 4. L'Association a pour objet de:

- a) défendre et promouvoir les droits des animaux, en particulier des chiens et chats
- b) sensibiliser le public à la protection des animaux
- c) le placement de chiens en famille d'accueil et famille d'adoption
- d) protection animale, et aide à d'autres organisations nationales et internationales impliquées dans la défense de la cause animale.
- e) de soigner l'amitié entre les membres sous quelque forme que ce soit

L'Association peut également accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

A ces fins l'association pourra effectuer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la réalisation des susdits objets.

Art. 5. Elle est tenue de garder une stricte neutralité en matière confessionnelle, idéologique et politique.

Chapitre III. - Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

Art. 6. L'Association se compose de membres actifs dont le nombre ne peut être inférieur à trois (3).

Art. 7. Peut devenir membre actif de l'association toute personne physique qui déclare adhérer aux présents statuts et s'y conformer, qui fait une demande écrite, qui soutient activement le comité par une fonction et qui paie une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de 200,- euros. L'assemblée générale approuve la liste des membres actifs. Seuls les membres actifs ont le droit de vote.

Art. 8. Toutes fonctions exercées dans l'association sont bénévoles et sont exclus de toute rémunération.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

- 1. Par la démission. Tout membre actif peut démissionner en adressant sa démission écrite au conseil d'administration.
- 2. Par exclusion. Le conseil d'administration a le droit de prononcer la suspension de tout membre qui ne respecte pas les objets et les règlements de l'association ou qui a commis une faute grave.

L'exclusion définitive sera prononcée par l'assemblée générale. L'exclusion ou la suspension doivent être communiquées par écrit à la personne concernée. La notion de faute grave est à préciser par le conseil d'administration. Toutefois le membre expulsé a la possibilité de recours devant le conseil d'administration.

- 3. Par décès.

Art. 10. Peuvent être exclus les membres actifs qui agissent à rencontre des présents statuts ou qui de quelque manière que ce soit nuisent au bon fonctionnement de l'association ou à sa bonne réputation. L'exclusion d'un membre actif ou d'un adhérent n'a pas besoin d'être motivée.

Art 11. Un membre démissionnaire ou démissionné n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de cotisations versées. Tout matériel et équipement éventuellement mis à sa disposition par l'association, doivent être restitués dans la quinzaine au plus tard dans un état convenable et approprié. En cas de décès du membre, ses héritiers s'obligent à satisfaire ces revendications.

Art. 12. En dehors des membres actifs l'association peut avoir des membres donateurs et/ou des membres d'honneur.

Chapitre IV. - Assemblée Générale

Art. 13. L'association est administrée par le conseil d'administration, respectivement par l'assemblée générale.

Art. 14. Les articles 4 et 12 de la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) régissent les attributions de l'assemblée générale. Les articles 5 et 6 de la loi précitée régissent la convocation aux assemblées générales.

Cette convocation sera faite par le président du conseil d'administration et sera envoyée aux membres actifs par avis postal quinze jours au moins à l'avance.

La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf urgence admise à la majorité des voix présentes.

Art. 15. Le conseil d'administration fixe chaque année avant fin mars la date de l'assemblée générale ordinaire.

Le trésorier ou celui qui le remplace informe l'assemblée sur les comptes, les recettes et les dépenses effectuées pendant l'exercice écoulé.

Art. 16. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par celui qui le remplace.

Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les art. 7 et 8 de la loi du 21 janvier 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994), notamment pour tout ce qui concerne les modifications des statuts. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Art. 17. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des rapports du conseil d'administration et des comptes;
- d) la fixation des cotisations annuelles;
- e) la décharge de la gestion des administrateurs;
- f) la désignation des deux ou trois reviseurs de caisse, non-membres du conseil d'administration;
- g) l'exclusion d'un membre de l'association;
- h) la dissolution de l'association.

Art. 18. L'assemblée générale se réunit en session extraordinaire:

- Lorsque le conseil d'administration le juge nécessaire N
- Lorsque la majorité des membres élus du conseil d'administration est démissionnaire. Pour statuer sur des problèmes éminents dans l'exercice de l'association.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, sont consignées dans un rapport, signé par le président et le secrétaire et conservées au siège de l'association où tous les associés peuvent en prendre connaissance.

Peuvent encore assister à l'assemblée les membres actifs adhérents ainsi que toutes les personnes qui y ont été invitées par le conseil d'administration.

Art. 20. Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs doit être déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Art. 21. Registre des Comptes Rendus de l'Assemblée Générale. Toutes les résolutions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par deux (2) administrateurs et insérés dans un registre spécial. Une copie de ces procès-verbaux sera adressée à tous les membres actifs et pourra être obtenue également par les adhérents au siège de l'Association.

Chapitre V. - Conseil d'Administration

Art. 22. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, et de quinze (15) membres au plus.

Les membres du conseil d'administration seront élus par l'assemblée générale à la majorité des voix parmi les membres actifs ayant une ancienneté ininterrompue d'au moins deux (2) ans au sein de l'Association.

Art. 23. Les administrateurs sont élus pour une durée indéterminée.

Art. 24. Les premiers administrateurs de l'Association seront - RISSE Claude, RISSE-DUPONT Renée, SCHWINNINGER Jil, RISSE Tatjana, HEITZ Andrée, BLASI Antoinette.

Art. 25. En cas de vacance de poste, le conseil d'administration peut y pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 26. Le conseil d'administration élit en son sein un/e président/e, un/e secrétaire et un/e trésorier/ère, le cumul de ces postes n'étant pas possible.

Art. 27. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il est notamment chargé de l'organisation des activités et de la gestion administrative et financière de l'Association.

Il établit l'ordre du jour des assemblées générales et assure l'exécution des décisions de ces assemblées.

Il autorise les contrats à intervenir le cas échéant entre l'Association et les collectivités ou organismes publics qui lui apportent une aide financière

Art. 28. Il se réunit aussi souvent que les affaires de l'association l'exigent, sur convocation du président et au moins une fois par an. Les décisions y sont prises à la majorité des membres présents. La présence de la majorité des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si ce n'est pas le cas, ces délibérations seront reportées à une prochaine séance où elles seront mises au vote à la majorité des membres présents.

Art. 29. En cas de partage des voix, celle du président/e ou de son remplaçant/e est toujours prépondérante.

Art. 30. Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Art. 31. L'association n'est valablement engagée que par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, à moins d'une délégation du conseil d'administration.

Chapitre VI. - Exercice social

Art. 32. L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

Art. 33. Les comptes de l'Association seront contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires. L'assemblée générale désigne le/les commissaire(s) aux comptes statutaire(s) et détermine leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder trois (3) ans.

Chapitre VII. - Ressources

Art. 34. Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association seront couverts par:

- a) les cotisations annuelles de ses membres actifs et des adhérents;
- b) les recettes d'exploitation;
- c) des subventions et co-financements éventuels de l'Etat, des organismes internationaux ou européens de développement, des communes ou de tout autre organisme public;
- d) des dons spontanés et de ceux effectués au cours de manifestations organisées par l'Association et, exceptionnellement, de ventes de produits réalisés dans de petits ateliers installés dans certains lieux d'intervention de l'Association;
- e) des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'Association et du produit de ses biens;
- f) de toute autres ressources autorisées par les textes légaux.

Chapitre VIII. - Dissolution, Liquidation, Modifications

Art. 35. En cas de dissolution ou de liquidation, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à des oeuvres de bienfaisance s'occupant du bien-être des animaux.

Art. 36. Toute modification à la liste des membres actifs désignés au conseil d'administration lors de l'assemblée générale constitutive, ainsi que toute autre modification aux présents statuts sera signalée conformément à la loi du 21 avril 1928 et déposée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ainsi fait à Rumelange, en exemplaire unique, le 16 juin 2011.

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2011087834/164.

(110098119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Twenty Gallon Water System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.290.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du conseil d'administration du 3 juin 2011*

Est nommé administrateur:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur et Président démissionnaire.

Monsieur Luc HANSEN continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2012.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011085673/22.

(110095687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Aztec (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.847.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 3 Juin 2011 au siège social que:

Suite à leur réélection, les gérants suivants ont leur mandat qui se termine à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à W1S 4PD Londres, Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street, Angleterre;

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse;

- Johnny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2011086055/24.

(110096456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Green Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.523.

Hiermit teilen wir mit, dass wir mit Wirkung zum 1. Juni 2011 den Domizilierungsvertrag mit der Gesellschaft GREEN MANAGEMENT S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B83523, sowie den Sitz der Gesellschaft gekündigt haben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Eurolux

Référence de publication: 2011085417/11.

(110095445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

HTS CAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.702.

Par le présent avis, la Société informe les tiers des changements suivants concernant ses Administrateurs et son Commissaire aux Comptes:

- T.C.G. Gestion S.A., Administrateur, a pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- CMS Management Services S.A., a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- C.A.S. Services S.A., Commissaire aux Comptes, a pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011085432/17.

(110095505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

ICE Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 159.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011085440/10.

(110095472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

I.C.E., Lux International Cleaning Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 9.411.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 16 juin 2011 que:

- L'inscription de BDO Audit S.A. en qualité de commissaire aux comptes de notre société est à rayer des données du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

- Le réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31.12.2011 est la société BDO Audit S.A., établie au "Le Dôme" Espace Pétrusse, avenue Charles De Gaulle, B.P.351 L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour les gérants

Signature

Référence de publication: 2011085511/16.

(110095494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Middenberm Group Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.121.432,50.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.822.

- Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 11 mars 2011 que:

- Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'actionnaire unique a décidé de nommer pour le terme d'un an:

- * Monsieur Paul van Baarle
- * Monsieur Robert Jan Schol
- * Madame Maria Christina van der Sluijs-Plantz

- L'actionnaire unique a décidé de réélire en tant que commissaire aux comptes pour le terme d'un an la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l..

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour la société

Paul van Baarle / Robert Jan Schol

Deux administrateurs

Référence de publication: 2011085526/23.

(110095626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Stylor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 54.872.

L'an deux mille onze le quatorze juin,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

"STYLOR S.A.", ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix,

R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.872, constituée suivant acte reçu le 22 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 391 du 14 août 1996 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte en date du 1^{er} décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 115 du 18 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Suppression des catégories d'administrateurs et modification subséquente de l'article 10 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide de supprimer toute référence à des classes d'administrateurs et de modifier par conséquent l'article 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur délégué ou de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. ELVINGER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27357. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011087447/45.

(110098428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Eye 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.138.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 1^{er} juin 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Xavier Pauwels, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Frank Przygodda, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Cyril Zivré, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 21-25, rue Balzac, 75008 Paris, France
 - David Marks, Administrateur de catégorie B, avec adresse au Oakdene Greenfields Lane, CH3 6AU Rowton Chester, Royaume-Uni
 - Jean Robert Martin, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 89, boulevard Raspail, 75006 Paris, France
 - Nils Stoesser, Administrateur de catégorie A, avec adresse 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni
 - Richard Ivimey-Cook, Administrateur de catégorie B, avec adresse au Domaine de Corbeville - RD 128, 91401 Orsay Cedex, France
 - Gerd Litfin, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 23, Königsallee, 37081 Göttingen, Allemagne
 - Fredrik Arp, Administrateur de catégorie B, avec adresse au 12, Caprigatan, 21753 Malmö, Suède
- pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011092625/30.

(110105181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Fly Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.126.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 30 juin 2011 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 1^{er} juillet 2011, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Norbert Becker, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Il résulte desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 1^{er} juillet 2011 et pour une durée illimitée, à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Rémi Terrail.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Fatah Boudjelida, prénommé,
- Monsieur Olivier Remacle.

Senningerberg, le 5 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011093596/30.

(110105534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

INTERNATIONAL VENTURE PROJECTS « I.V.P. », Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.382.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 06/06/2011 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs REMIENNE Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2017

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011085454/18.

(110095403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Turmes-Agri Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 70, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.431.

STATUTS

L'an deux mil onze, le six mai

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- Monsieur Mike TURMES, né à Wiltz, le 18 février 1981, agriculteur, demeurant à L-9759 KNAPHOSCHEID, Duerfstrooss 70

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TURMES-AGRI SERVICES S.à.r.l..

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune d'Eschweiler.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

L'exercice de services agricoles qui contribuent normalement à la réalisation de la production agricole ou sylvicole, entre autres les travaux de culture, de moissonnage, de battage, de pressage, de ramassage et de récolte, y compris les

travaux d'ensemencement et de plantation; L'emballage et le conditionnement, tels que le séchage, le nettoyage, le concassage, la désinfection et d'ensilage de produits agricoles; Le stockage de produits agricoles; Les services relatifs à la monte et à l'insémination artificielle des animaux normalement élevés dans une exploitation agricole; Les services relatifs à l'amélioration des races des animaux normalement élevés dans une exploitation agricole; Le gardiennage, d'élevage ou l'engraissement d'animaux normalement élevés dans une exploitation agricole; Les services d'assistance technique des exploitations agricoles et sylvicoles, y compris les services relatifs au contrôle de produits agricoles ou sylvicoles; La destruction des plantes et animaux nuisibles ainsi que les opérations de désinfection et de pulvérisation effectuées dans les champs, bois, vergers et vignobles; L'exploitation d'installations d'irrigation et de drainage, la commercialisation des produits agricoles, la fabrication et la vente à la ferme de produits de la ferme, la production d'énergie ou de bio-énergie, essentiellement à partir de produits et sous produits de la ferme.

Sont notamment exclus: la location de machines et ustensiles agricoles ou sylvicoles; le transport de produits agricoles ou sylvicoles; l'abattage et le débardage de bois.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières et de financement ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement, tant au grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (125.-EUR) chacune, réparties comme suit:

Monsieur Mike TURMES, prénommé, cent parts	100
TOTAL:	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- au moins cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils son propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100,-€.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-9759 KNAPHOSCHEID, Duerfstroo 70.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mike TURMES, agriculteur, né le 18 février 1981 à Wiltz, demeurant à L-9759 KNAPHOSCHEID, Duerfstroo 70,

La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Turmes, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 mai 2011 - WIL/2011/355 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 12 mai 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011084867/112.

(110092838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

C.A.T. Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.429.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2011

Sont nommés administrateur, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Mr. Peter WODTKE, banquier, demeurant au 10, West Street, Apt 24E 10004-1094 New York, Etat-Unis;

- Mr. Salim MEOUCHI, juriste, demeurant au 3, Sélim Takla 20285603 Beyrouth, Liban;

- Mr. David SAMBAR, business consultant, demeurant au 96 Park Lane W1Y 3TA Londres, Angleterre;

- Mrs. Myrna BUSTANI, administrateur de sociétés, demeurant à Beit Mery à Riad el Solh, Liban, comme administrateur A;

- Sh. Fouad EL-KHAZEN, ingénieur, demeurant à Al Arz Street, Saifi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur A;

- Mr. Ramsay A. EL KHOURY, administrateur de sociétés, demeurant Al Arz Street, Saifi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur B en remplacement de Mr. Fady A. EL KHOURY, administrateur B démissionnaire;

- Mr. Nabil Iskandar A. EL KHOURY, administrateur de sociétés, demeurant à 2701, Karam Bulding, Salim Bustros Street, Ashrafieh, Liban, comme administrateur B en remplacement de Mr. Camille A. EL KHOURY administrateur B démissionnaire;

- Mr. Issam SHAMMAS, ingénieur, demeurant à Al Arz Street, Saïfi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur C;

- Mr. Nizam SHAMMAS, ingénieur, demeurant à Al Arz Street, Saïfi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur C.

Est nommé commissaire aux comptes pour le contrôle des comptes annuels et réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes consolidés, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011093502/32.

(110105683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Technicalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 36.400.

L'an deux mil onze, le vingt trois mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TECHNICALUX S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à MERSCH, en date du 7 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 334 du 9 septembre 1991. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé contenant conversion du capital en euro, daté du 10 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 513 du 3 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Johanna FISCHMANN, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Lénaïc MARQUES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Françoise FOUSS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée:

- par publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 845 du 29 avril 2011 et numéro 973 du 12 mai 2011;

- ainsi que dans le journal LA VOIX des 29 avril et 12 mai 2011.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nomination du commissaire vérificateur.
5. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence prémentionnée, que sur les 1.000 actions en circulation, 1.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

91044

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur de la société:

BOSMILL INTERNATIONAL LIMITED, une société ayant son siège social P.O.Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC N° 486156.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge entière et totale aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales:

B.S. CONSULTING S.A., une société ayant son siège au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Bertrange (RCS Luxembourg B numéro 45.486).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHMANN, L. MARQUES, A.-F. FOUSS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2011. Relation: LAC/2011/24383. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085663/78.

(110095471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Invista European Real Estate Trust SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.461.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085458/11.

(110095470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

ISBC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 152.030.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 16 mars 2011

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 16 mars 2011, que la société International Business Councilors Sàrl, inscrite au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 39.503, ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, a été nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société International Allied Services, ayant son siège social à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, en qualité de commissaire aux comptes. La société International Business Councilors Sàrl terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2015.

Wiltz, le 16 mars 2011.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Référence de publication: 2011085460/17.

(110095526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

J.P. Morgan Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.418.200,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 81.068.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 juin 2011

Composition du conseil de gérance

L'associé a décidé de reconduire le mandat des gérants suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2012:

- M. Alain Picherit, Gérant, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Mme Dale Quarry, Gérante, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. David O'Neill, Gérant, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Certifié conforme

Pour le Conseil de gérance

Delphine MURIEL

Acting Secretary

Référence de publication: 2011085464/19.

(110095488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Marine Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 74.363.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 1^{er} juin 2011

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur José Correia en tant qu'Administrateur de la Société, résidant professionnellement à L-1469 Luxembourg 67, rue Ermesinde.

Deuxième résolution

L'assemblée confirme les mandats d'administrateur de Mademoiselle Violène ROSATI et de Monsieur Fabio MAZZONI, Administrateurs de sociétés, et prends acte du transfert de leur adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie et du mandat de Monsieur Philippe JANSSENS, Administrateur de Société, résidant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 6365 rue de Merl, leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014;

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Mademoiselle Catherine GIORDANO, employée, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant qu'Administrateur de la Société, son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014;

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société Read S.à r.l. ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 45083, de son mandat de Commissaire aux Comptes de la Société;

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société BG Consulting S.à r.l. ayant son siège social à L-8365 Hagen, 48A rue Principale, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 118473, en tant que Commissaire aux Comptes, son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014;

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1469 Luxembourg 67, rue Ermesinde à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Pour extrait
La société

Référence de publication: 2011093742/35.

(110106152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

European Retail Income Venture II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.910.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of May,
before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Mrs Samira M'HAB, private employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of European Retail Income Venture II S.C.A., a Société en Commandite par Actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 223 of 28 January 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-134.910 and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 1 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 292 on 10 February 2010 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of European Retail Venture II S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-134.318 acting as general partner of the Company (the "General Partner"), on 18 February 2011, an extract of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The subscribed capital of the Company is set at four million one hundred and thirty nine thousand two hundred and two euro (EUR 4,139,202.-), represented by one hundred and seventeen thousand five hundred and sixty eight (117,568) class A shares and four million twenty one thousand six hundred and thirty four (4,021,634) class B shares each of a nominal value of one euro (EUR 1.-) and each fully paid in.

II. Pursuant to article 6 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at eighty-nine million two hundred thousand euro (EUR 89,200,000.-) to be used in order to issue new shares or to increase the nominal value of the shares and pursuant to the same article 6, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, and to amend the articles of association of the Company to reflect such a capital increase.

III. The directors of the General Partner, by resolutions adopted at the meeting of the Board of Directors of the General Partner of the Company held on 18 February 2011, and in accordance with the authority granted to them pursuant

to article 6 of the Company's articles of association, have decided, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 10 May 2011, an increase of the Company's issued share capital by an amount of two hundred and sixty one thousand seventy seven euro (EUR 261,077.-) in order to raise the issued share capital to the amount of four million four hundred thousand two hundred seventy nine euro (EUR 4,400,279.-) by the issuance of three thousand five hundred and twelve (3,512) new Class A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and privileges as the existing Class A shares and two hundred fifty seven thousand five hundred sixty five (257,565) new Class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and privileges as the existing Class B shares.

IV. The directors of the General Partner, by resolutions adopted at the meeting of the Board of Directors of the General Partner of the Company held on 18 February 2011, have accepted, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 10 May 2011, and following the cancellation of the preferential subscription rights (if any) of the Class A and Class B shareholders,

the subscription of three thousand five hundred and twelve (3,512) new class A shares, together with a total share premium of thirty one thousand six hundred and eight euro (EUR 31,608.-) as follows:

European Retail Venture II S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg: 3,512 Class A Shares; and

the subscription of the two hundred fifty seven thousand five hundred sixty five (257,565) new Class B shares, together with a total share premium of two million three hundred eighteen thousand eighty five euro (EUR 2,318,085.-), as follows:

Cardif Assurance Vie, a société anonyme governed by French laws, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France: 87,807 Class B Shares;

Sogecap S.A., a société anonyme governed by French laws, having its registered office at 50, avenue du Général de Gaulle, F-92800 Puteaux, France: 58,537 Class B Shares;

Vendôme Commerces SCI, a société civile immobilière à capital variable governed by French laws, having its registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100, esplanade du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cedex, France: 43,903 Class B Shares;

European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21 boulevard G.D. Charlotte, L-1331 Luxembourg: 67,318 Class B Shares;

V. All these new Class A and Class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contribution in cash to the Company on 12 April 2011, so that the total amount of two million six hundred and ten thousand seven hundred and seventy euro (EUR 2,610,770.-) representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of two million three hundred forty nine thousand six hundred ninety three (EUR 2,349,693.-) has been on 12 April 2011 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

“ 5.1. The subscribed capital is fixed at EUR 4,400,279 (four million four hundred thousand two hundred seventy nine euro), represented by 121,080 (one hundred twenty one thousand eighty) shares of Unlimited Shareholder (“actions de commandité”, herein defined as “Class A Shares”) and 4,279,199 (four million two hundred seventy nine thousand one hundred ninety nine) shares of Limited Shareholder (“actions de commanditaire”, herein defined as “Class B Shares”; together, with the Class A Shares, herein as the “Shares”), with a par value of EUR 1.- (one Euro) each. The holders of Shares are hereafter referred to as the “Shareholders”.”

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Samira M'HAB, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial de European Retail Income Venture II S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 6 décembre 2007 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 223 du 28 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.910 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 292 du 10 février 2010 (la «Société»),

en vertu du pouvoir qui lui a été donné par les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de European Retail Venture II S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.318 en qualité d'associé commandité gérant de la Société (l'«Associé Commandité») le 18 février 2011, un extrait desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. La Société a un capital souscrit de quatre millions cent trente neuf deux cent deux euros (EUR 4.139.202,-) divisé en cent dix-sept mille cinq cent soixante-huit (117.568) actions de Catégorie A et quatre millions vingt et un mille six cent trente quatre (4.021.634) actions de catégorie B, les actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. En vertu de l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à quatre-vingt-neuf millions deux cent mille euros (EUR 89.200.000,-) pouvant être utilisé pour émettre de nouvelles actions ou pour augmenter la valeur nominale des actions et qu'en vertu du même article 6, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital et à modifier les statuts de la Société de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Les administrateurs de l'Associé Commandité, par résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société en date du 18 février 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui leur sont conférés en vertu de l'article 6 des statuts de la Société, ont décidé sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 10 mai 2011, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux cent soixante et un mille soixante-dix sept euros (EUR 261.077,-) en vue de porter le capital social souscrit à quatre millions quatre cent mille deux cent soixante dix-neuf euros (EUR 4.400.279,-) par la création et l'émission de trois mille cinq cent douze (3.512) nouvelles actions de Catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes et deux cent cinquante sept mille cinq cent soixante cinq (257.565) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie B existantes.

IV. Les administrateurs de l'Associé Commandité, par résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société en date du 18 février 2011, ont accepté, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 10 mai 2011, et suite à l'annulation des droits de souscription préférentiels (le cas échéant) des actionnaires de Catégorie A et de Catégorie B,

la souscription des trois mille cinq cent douze (3.512) nouvelles actions de Catégorie A, avec une prime d'émission totale de trente et un mille six cent huit euros (EUR 31.608,-) comme suit:

European Retail Venture II S.A., une société anonyme constituée selon et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg: 3.512 Actions de Catégorie A; et

la souscription des deux cent cinquante sept mille cinq cent soixante cinq (257.565) nouvelles actions de Catégorie B, avec une prime d'émission totale de deux millions trois cent dix-huit mille quatre vingt cinq euros (EUR 2.318.085,-), comme suit:

Cardif Assurance Vie, une société anonyme de droit français ayant son siège social au 16, boulevard des Italiens F-75009 Paris, France: 87.807 Actions de Catégorie B;

Sogecap S.A., une société anonyme de droit français ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cedex, France: 58.537 Actions de Catégorie B;

Vendôme Commerces SCI, une société civile immobilière à capital variable de droit français ayant son siège social au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France: 43.903 Actions de Catégorie B;

European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21 boulevard G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg: 67.318 Actions de Catégorie B.

V. Toutes les nouvelles actions de Catégorie A et de Catégorie B ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société,

le 12 avril 2011 de sorte que la somme de deux millions six cent dix mille sept cent soixante-dix euros (2.610.770,-) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de deux millions trois cent quarante neuf mille six cent quatre-vingt treize euros (EUR 2.349.693,-) se trouvait le 12 avril 2011 à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 4.400.279,- (quatre millions quatre cent mille deux cent soixante-dix neuf euros) représenté par 121.080 (cent vingt et un mille quatre vingt) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après «Actions de Classe A») et par 4.279.199 (quatre million deux cent soixante-dix-neuf mille cent quatre vingt dix neuf) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après «Actions de Classe B», ensemble avec les Actions de Classe A, repris ci-après comme les «Actions»), d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune. Les détenteurs d'Actions sont repris ci-après comme les «Actionnaires».

Frais

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. M'HAB, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22280. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011083803/181.

(110094161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Cirta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4756 Pétange, 8, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 158.726.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 10 juin 2011, que l'associé unique de la société CIRTA S.à.r.l.,

Monsieur KERMICHE Abdelaziz, commercial, demeurant à L-4770 Pétange, 26, rue de la Paix.

Cède à

Monsieur KERMICHE Mourad, employé médical, demeurant à L-4756 Pétange, 8, place du Marché.

cinquante parts sociales qu'il détient dans la société CIRTA S.à.r.l.

Suite à cette cession, le capital de la société se répartit comme suit:

Monsieur KERMICHE Abdelaziz	50 parts
Monsieur KERMICHE Mourad	50 parts
Total	100 parts

L'assemblée décide ensuite de nommer Monsieur KERMICHE Mourad au poste de gérant administratif pour une durée indéterminée.

La société est dorénavant engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11h00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Fait à Pétange, le 10 juin 2011.

KERMICHE Abdelaziz / KERMICHE Mourad.

Référence de publication: 2011086087/24.

(110096435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Japan Dynamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.694.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 24 Juin 2011 a décidé de:

- renouveler les mandats de:

Monsieur Albert ABEHSERA/Chairman, IFDC Limited, 70 New Cavendish Street London W1G 8UZ, United Kingdom,

Monsieur Jean BODONI Director, IFDC S.A. Group, 32, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen Luxembourg

Monsieur Germain GIRAUD, Director, IFDC Limited, 51, rue St Roch 75001 Paris, France

Monsieur Michel HARDY, Director, IFDC SA. Group, Rue de Namur 9, B-05080 Warisoulx-la-Bruyère, Belgique

Monsieur Keisuke MURATSU, Senior Adviser, IFDC S.A. Group, Président, Activity International Inc., 3-3-2, Minami Azabu, Minato-ku, Tokyo 106-0047, Japon

Monsieur John PAULY, Director, Moventum S.A. 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012,

Monsieur Albert ABEHSERA et Michel LENTZ ont été nommés à la fonction de Délégué à la gestion depuis le 13 février 2007 pour une période indéterminée.

- de renouveler le mandat de KPMG Audit, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS B-I03590, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour JAPAN DYNAMIC FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011094104/28.

(110105595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

D&S Réhatube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.542.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, den zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, mit dem Amtssitze in Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

Die Firma DIRINGER & SCHEIDEL ROHRANIERUNG GmbH & Co KG, mit Sitz in D-68199 Mannheim, Wilhelm-Wundt-Straße 19,

rechtskräftig vertreten durch die DIRINGER & SCHEIDEL VERWALTUNGS-GmbH, mit Sitz in D-68199 Mannheim, Wilhelm-Wundt-Straße 19,

welche rechtskräftig vertreten wird durch Tobias Volckmann, Geschäftsführer, wohnhaft zu D-68163 Mannheim, Belchenstraße 29a, welcher rechtskräftig vertreten durch:

a.- Michael Wolf, kaufmännischer Leiter, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Stefanbergstrasse 27,

b.- Jürgen König, kaufmännischer Leiter, wohnhaft zu D-63920 Großheubach, Im Finkenhain 12,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 10. Mai 2011,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck Kapital

Art. 1. Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "D&S Réhatube S.A."

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Beratung im Zusammenhang mit Rohrleitungs- und Rohr-sanierungsarbeiten, die Durchführung aller damit verbundenen Tätigkeiten und der Handel.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiundreissigtausend EURO (32.000.- €) eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nominalwert von HUNDERT EURO (100.- €) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber-oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51 bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben. In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelder Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verpflichtet, sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31. Dezember zweitausendelf.

Art. 13. Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäß abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Freitag des Monats Juni um 14.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2012.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

91053

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf neunhundert Euro (900.- €).

Kapitalzeichnung

Die gesamten dreihundertzwanzig (320) Aktien wurden durch die Firma DIRINGER & SCHEIDEL ROHRSANIERUNG GmbH & Co KG, mit Sitz in D-68199 Mannheim, Wilhelm-Wundt-Straße 19, gezeichnet und in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von zweiunddreißigtausend Euro (32.000.- €) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluß:

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf fünf (5), die der Kommissare auf einen (1) und die der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder auf zwei (2).

Zu den Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a.- Markus Brechwald, Geschäftsführer, wohnhaft zu D-45699 Herten, Chemnitzerstraße 12,
- b.- Stefan Schikora, Geschäftsführer, wohnhaft zu D-28717 Bremen, Am Mühlenbruch 6,
- c.- Tobias Volckmann, Geschäftsführer, wohnhaft zu D-68163 Mannheim, Belchenstraße 29a,
- d.- Michael Wolf, kaufmännischer Leiter, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Stefanbergstrasse 27,
- e.- Jürgen König, kaufmännischer Leiter, wohnhaft zu D-63920 Großheubach, Im Finkenhain 12.

Zweiter Beschluß:

Zum Kommissar wird ernannt:

- IPN Services S.à.r.l. (RCS B116401), mit Sitz zu L-5440 Remerschen, Wäistroos 34.

Dritter Beschluß:

Zu den geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a.- Michael Wolf, kaufmännischer Leiter, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Stefanbergstrasse 27,
- b.- Jürgen König, kaufmännischer Leiter, wohnhaft zu D-63920 Großheubach, Im Finkenhain 12.

Vierter Beschluß:

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Kommissars und der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2016 befindet.

Fünfter Beschluß:

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5440 Remerschen, 34, Wäistroos.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bad-Mondorf in der Amtsstube, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: WOLF, KÖNIG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2011. REM 2011 / 654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085316/173.

(110095780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Kornmarkt, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 135.781.

En date du 7 juin 2011, l'assemblée générale a pris acte de la démission comme administrateur de Monsieur Jacques Wolter et a nommé comme nouveaux administrateurs Monsieur Tom Wagner et Monsieur Luc Tapella, tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kornmarkt

Référence de publication: 2011085474/13.

(110095539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

FIA Swiss Funding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège de direction effectif: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 124.289.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2011

En date du 20 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Douglas Hassman, résidant à Maryland Avenue 1448, 20209 Charlotte, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A avec effet au 20 juin 2011;
- d'accepter la démission de Monsieur Paul Baalman, avec adresse professionnelle au 100, North Tryon Street, NC 28255 Charlotte, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A, avec effet au 20 juin 2010;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises externe pour un durée de un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 et sera appelée à statuer sur les comptes de la Société au 30 novembre 2011.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Mr. Lawrence Faccini,
Mr. Brian W. Morris,

Gérant de class B:

Mr. Steen Foldberg,
Mr. Gérard Fabry,
Mr. Faruk Frank Durusu,
Mr. Matthew Fitch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

FIA Swiss Funding Limited

Référence de publication: 2011093597/30.

(110105543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

International Flooring Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 157.729.

L'an deux mil onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "INTERNATIONAL FLOORING SYSTEMS S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, Rue Thomas Edison, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 436 du 7 mars 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 157.729.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à Strassen. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1.- Augmentation de capital d'un montant de 3.638.133 EUR par apport en nature d'actions, avec émission de 13.410 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

2.- Souscription et libération.

3.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions six cent trente-huit mille cent trente-trois euros (3.638.133 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante et un millions quatre cent cinquante et un mille huit cent soixante-huit virgule cinquante euros (151.451.868,50 EUR) à cent cinquante-cinq millions quatre vingt dix mille et un virgule cinquante euros (155.090.001,50 EUR), par l'émission de treize mille quatre cent dix (13.410) nouvelles actions sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

10.544 des actions ont été intégralement souscrites par Monsieur Jan VERGOTE, de nationalité belge, né le 6 septembre 1962 à Wevelgem (B), demeurant à B-9800 Deinze, 3, Kleine Pontstraat, et 2.866 actions par CORAL & WALLACE B.V.B.A, une société de droit belge, ayant son siège social à B-9000 Gent, 2A, Korianderstraat, inscrite à la Banque-carrefour des Entreprises sous le numéro 0897.591.280, qui ont déclaré libérer l'augmentation du capital social de 3.638.133 EUR par un apport en nature de ensemble 13.410 actions nominatives de la société anonyme IVC, une société de droit belge, ayant son siège social à B-8580 Avelgem, Nijverheidslaan, 29 inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises et Registre de Commerce sous le numéro 0866.682.231.

L'Apport des 13.410 actions de la société anonyme belge IVC est évalué à 3.638.133 EUR qui sont alloués au capital social de la société. Les actionnaires représentés comme ci-avant déclarent qu'en application des dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales un rapport a été établi par le réviseur d'entreprises agréé, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable en abrégé CLERC, la société anonyme ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer (RCS Luxembourg n° B 92.376) sous la signature de Monsieur Jacques PEFER, réviseur d'entreprises agréé, daté du 27 juin 2011 dans lequel l'apport ainsi apporté est décrit et évalué. Ledit rapport comprend les conclusions suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de 3.638.133 EUR ne correspond pas au moins à la valeur des 13.410 actions sans désignation de valeur nominale à émettre en contrepartie»

Ce rapport, après avoir été paraphé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les actionnaires déclarent encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des actions apportées.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent cinquante cinq millions quatre vingt dix mille et un virgule cinquante euros (155.090.001,50 EUR) représenté par cinq cent soixante et onze mille six cent cinquante cinq (571.655) actions sans valeur nominale."

91056

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ 3.000 EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. MEIS; G. REUTER; J. REUTER; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29294. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092757/80.

(110104870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

LA VALLEE 2011 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6350 Dillingen, 1/3, route de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 157.827.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2011

Ordre du jour:

1. Nomination du nouveau gérant technique

Résolutions prises:

Les associés,

1) Monsieur Luis Miguel FERNANDES DA FONSECA, cuisinier, né à Mortagua, (Portugal), le 14 décembre 1972, demeurant à L-6210 CONSDORF, 3, route de Luxembourg;

2) Monsieur Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO, commerçant, né à Vila Real (Portugal), le 28 avril 1973, demeurant à L-6440 ECHTERNACH, 31, rue de la Gare;

de la société à responsabilité limitée LA VALLEE 2011, ayant son siège social à L-6350 DILLINGEN, 1/3, route de Grundhof,

Ont pris la résolution suivante:

Résolution unique:

Est nommé nouveau gérant technique de la société, Monsieur Antonio FERREIRA MONTEIRO, né le 25 juin 1967 à Sao Cipriano (Portugal), demeurant à L-6245, MULLERTHAL, 1, rue des Rochers.

La nomination est acceptée pour la société par les associés.

Par sa signature, Monsieur Antonio FERREIRA MONTEIRO accepte sa nomination dans la fonction de gérant technique de la société LA VALLEE 2011 S.à r.l..

Fait à DILLINGEN, le 1^{er} juillet 2011, en 3 exemplaires.

Luis Miguel FERNANDES DA FONSECA / Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO / Antonio FERREIRA MONTEIRO
Associé / Associé / Gérant technique

Référence de publication: 2011094966/28.

(110106527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

La Rose S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.802.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085496/10.

(110095411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.
